



Recours ou procedure d'introduction ?

Par **felixilef**, le **27/12/2011** à **15:20**

Bonjour,

Je viens de recevoir un refus de mon changement de statut etudiant vers salarie a la prefecture de Paris.

La raison:

Le niveau de remuneration propose (2500 euros brut pour 36 heures hebdomadaires) est inferieur aux usages de la profession concerne... (ingenieur consultant)

Sympat comme cadeau pour Noel...

Bref, mes questions:

1. Est-il possible d'avoir une recipisse pendant la procedure de recours?
2. Peux-je faire des demarches (redemander le changement de statut) avec une autre societe pendant qu'on attend la reponse du recours?
3. Qu'est ce que je risque si je continue a travailler sans autorisation de travail pendant l'attente de la procedure de recours?
4. Ma societe me propose de faire une procedure d'introduction au lieu de passer par le recours. Sachant que la procedure d'introduction est fait pour les etrangers qui ne resident pas en France, est ce que je risque de remettre a zero le compteur de ma residence en France pour pouvoir demader la naturalisation apres?

Merci d'avance!

F.